



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 13 avril 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le 13/04/2021 à 19h00,
à la salle des fêtes de Montferrand-le-Château,
sur convocation régulière de M. Michel GAILLOT, maire de Montferrand-le-Château.

M. Gaillot, R. Giancarlo, B. Tavernier, J-M. Lallement, L. Bernard, F. Falque, L. Grosjean, D. Bonzon, M. Jacquinot, P. Duchézeau, I. Jacquinot, M. Cottiny, L. Brady, O. Schermann, M. Joveneau, D. Hournon, S. Equoy-Hutin.

**Absents excusés : Mme Bérangère Malloire (procuration à R. Giancarlo),
Mme Annie Humbert (procuration à L. Bernard).**

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Est désigné pour assurer cette fonction M. Régis Giancarlo.

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte de gestion du Percepteur 2020,
2. Vote du compte administratif 2020,
3. Affectation des résultats 2020,
4. Vote des taux d'imposition 2021,
5. Vote du budget primitif 2021,
6. Amortissement de l'attribution de compensation,
7. Demande de subvention : matériel informatique école,
8. Adoption d'une charte du marché des 3 villages de producteurs et artisans,
9. Validation du devis achat caveaux cimetière,
10. Questions diverses.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal si le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 février 2021 fait l'objet de remarques. M. Pascal Duchézeau donne son avis au sujet de la rédaction du procès-verbal et affirme qu'il contient des propos tendancieux et des erreurs. Il donne des exemples et informe l'assemblée qu'il ne validera pas le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 18 février 2021 est approuvé à la majorité.

Vote : 1 voix « contre », 0 « abstention », 18 voix « pour »

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que Mme Brigitte Tavernier, adjointe en charge des finances, présentera les délibérations afférentes au budget ; les six premiers points à l'ordre du jour de la séance.

Mme Brigitte Tavernier présente le power point réalisé spécialement pour cette séance à l'occasion du vote du budget.

1. Vote du Compte de gestion 2020.

Mme Brigitte Tavernier expose,

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il présente :

- tous les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titre de recettes, de mandats,
- les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer...

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Les chiffres du compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 « abstention » ; 19 voix « pour »

2. Vote du Compte Administratif 2020.

Mme Brigitte Tavernier expose,

Le Compte Administratif du budget communal, exercice 2020, laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 221 848.89 €

Recettes : 1 447 411.35 €

Excédent de fonctionnement 2019 : 1 157 381.44 €

Résultat de l'exercice 2020 : 225 562.46 €

Résultat de clôture cumulé : 1 382 943.90 €

Investissement :

Dépenses : 2 677 903.78 €

Recettes : 1 840 365.04 €

Déficit d'investissement 2019 : -171 345.95 €

Résultat de l'exercice 2020 : -837 538.74 €

Résultat de clôture cumulé : -1 008 884.69 €

Solde des restes à réaliser : 1 471 542.24 €

Soit 462 657.55 €

Après la présentation du compte administratif, M. le Maire propose un vote pour élire un Président de séance. M. Régis Giancarlo est élu à l'unanimité (Vote : 0 voix « contre » ; 0 « abstention » ; 19 voix « pour »).

M. le Maire quitte la salle.

Mme Brigitte Tavernier demande si les membres du Conseil municipal ont des questions à poser ou des observations à formuler.

Pas d'observations faites.

Sur proposition du Président de séance, et après en avoir débattu, le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget communal 2020.

Vote : 1 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour ».

3. Affectation des résultats 2020.

Mme Brigitte Tavernier expose,

Résultats de fonctionnement :

- Exercice 2020 : 225 562.74 €
- Report 2019 : 1 157 381.44 €
- Solde clôture 2020 : 1 382 943.90 €

Résultats d'investissement :

- Exercice 2020 : - 837 538.74 €
- Report 2019 : - 171 345.95 €
- Solde clôture 2019 : - 1 008 884.69 €
- Un solde des restes à réaliser : 1 471 542.24 €

Résultat cumulé : 462 657.55 €

En conséquence, les besoins de financement en section investissement sont de 0 €.

De ce fait, il est proposé l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement / report au BP 2021 suivant :

- Affectation en réserve d'investissement (compte 1068) : néant
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement R002 : 1 382 943.90 €
- report en dépenses d'investissement compte 001 : 1 008 884.69 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité cette affectation de résultat.

Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 18 voix « pour »

M. Pascal Duchézeau souhaite obtenir un état récapitulatif des subventions reçues, perçues et/ou perdues.

Mme Tavernier les énonce.

4. Vote des taux d'imposition - exercice 2021.

Mme Brigitte Tavernier expose,

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une baisse des recettes.

L'article 16 de la loi de finances 2020 prévoit que les parts départementales et communales des taxes foncières sur les propriétés bâties soient fusionnées et affectées aux communes dès 2021.

Ceci entraîne une augmentation des recettes, supérieure au montant que la commune aurait perçu avant la réforme.

La loi de finances 2020 prévoit également que cette surcompensation soit neutralisée chaque année par l'application d'un coefficient correcteur, calculé par la DGFIP.

Ainsi, pour Montferrand-le-Château le montant du coefficient correcteur s'élève à - 63 358 €.

Le budget d'investissement est présenté à l'équilibre, et le budget de fonctionnement à l'excédent.

Malgré la baisse des produits de taxes d'habitation, les recettes attendues couvrent les prévisions de dépenses.

Nous proposons donc de ne pas augmenter la fiscalité pour cette année 2021, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 41,61 % (23,53 taux communal + 18,08 taux départemental)
- Taxe foncière (non bâti) : 24,73 %

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de 2021 des taxes foncières, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

TAXE FONCIERE (bâti)41.61 % (avec le taux départemental de 18.08 %).

TAXE FONCIERE (non bâti)24,73 %.

Vote : 0 voix « contre » ; 1 abstention ; 18 voix « pour »

M. Marcel Cottiny précise que si les taxes avaient été augmentées précédemment, une recette supplémentaire de 11000€ aurait été perçue au lieu d'une perte. Les bases prévisionnelles augmentent naturellement ce qui permet d'avoir une augmentation.

M. Pascal Duchézeau demande un état détaillé des indemnités des élus selon l'article 21 23 24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa demande est notée et une réponse lui sera apportée.

5. Vote du Budget Primitif 2021.

Mme Brigitte Tavernier présente les besoins des commissions.

Une attention particulière est faite sur la subvention au CCAS de 9300 € pour l'exercice 2021. M. Régis Giancarlo apporte des explications étant donné que cette subvention est votée à la baisse. Les dépenses ont été moins importantes l'année dernière. Toutefois, le budget du CCAS a été voté en augmentation pour les dépenses 2021 puisque davantage d'aides seront probablement attribuées.

Elle poursuit en présentant les dépenses et les recettes budgétisées en section de fonctionnement et en section d'investissement et ce, chapitre par chapitre.

Elle fait part des propositions pour le budget primitif 2021 de la Commune, donnant toutes les explications utiles à l'appréciation des membres présents.

La balance générale est proposée comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 707 720 €

Recettes : 2 581 088.90 €

Investissement :

Dépenses : 3 307 991 €

Recettes : 3 307 991 €

Après la présentation du budget primitif communal 2021 les membres du Conseil municipal ont l'occasion de poser des questions auxquelles répond l'adjointe en charge des finances.

Exposé entendu, vu le projet du budget primitif pour l'exercice 2021, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver le budget primitif 2021 de la commune arrêté comme suit :

Fonctionnement :	Investissement :
Dépenses : 1 707 720 €	Dépenses : 3 307 991 €
Recettes : 2 581 088.90 €	Recettes : 3 307 991 €

Vote : 1 voix « contre » ; 0 abstention ; 18 voix « pour »

Une précision est apportée par Mme Brigitte Tavernier au sujet de l'excédent de la section fonctionnement. Celui-ci sera transféré en partie en section investissement pour combler le déficit au cours des futurs exercices et permettra le remboursement d'un prêt relais.

6. Neutralisation amortissement attribution de compensation

Mme Brigitte Tavernier expose,

Le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 autorise les collectivités à procéder annuellement à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

Pour l'année 2020, la commune de Montferrand-le-Château opte pour la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Chapitre 040 compte 198 : 104 300 euros en Dépenses d'Investissement

Chapitre 042 compte 7768 : 104 300 euros en Recettes de Fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées susmentionnée.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 19 voix « pour »

7. Demande de subventions

M. Giancarlo présente le dossier.

Il explique que des subventions sont susceptibles d'être accordées par l'Etat dans le cadre de la démarche du plan de relance - continuité pédagogique « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » et du volet technique Ordiclasse.

Il s'agit d'équiper en matériel informatique et numérique complémentaire et portable à l'école de la gare en complément du matériel actuel.

Pour l'appel à projets socle numérique, le plan de financement est le suivant :

Montant de l'acquisition informatique : 17 500 €.

Subvention sollicitée : 12 249 €.

Autofinancement : 5 251 €.

Pour le volet technique Ordiclasse, le plan de financement est le suivant :

Montant de l'acquisition informatique : 2 240 €.

Subvention sollicitée : 1 120 €.

Autofinancement : 1 120 €.

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de :

- Adopter les plans de financement,
- solliciter l'attribution d'une subvention représentant 70 % soit 12 249 € concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- solliciter l'attribution d'une subvention représentant 50 % soit 1 120 € concernant le volet technique Ordiclasse,
- s'engager à financer les quotes-parts communales correspondantes.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 19 voix « pour »

8. Adoption d'une charte du marché des 3 villages de producteurs et artisans :

Mme Lucie Bernard expose,

Depuis près d'un an, en partenariat avec les communes de Grandfontaine et Thoraise, la municipalité conduit un projet visant à implanter un marché de producteurs locaux sur la commune de Montferrand-le-Château tous les 3 mois.

Il se tiendra le 1^{er} vendredi de chaque mois à partir de 16h30 sur Montferrand-le-Château, en alternance avec les deux autres communes. La fréquence sera donc mensuelle en alternance.

Avec le contexte de la crise sanitaire, les trois communes ont décidé communément de repousser la date du 1^{er} marché en juin.

Afin de définir les modalités d'organisation de ce marché, mais aussi de garantir aux consommateurs que les produits (agricoles ou artisanaux) proviennent exclusivement des producteurs qui seront présents, le groupe de travail a élaboré une Charte de qualité.

La Charte est présentée au Conseil municipal. Une publicité sera faite auprès de la population sous plusieurs formes (affichage, dépliants dans les boîtes aux lettres...).

Exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les termes de cette Charte du marché des producteurs,
- autorise le maire à signer tout document afférent.

Vote : 0 voix « contre », 1 « abstention », 18 voix « pour »

9. Validation du devis achat caveaux cimetière.

M. le Maire expose,

La commune de Grandfontaine demande à la commune de prendre une délibération pour l'acceptation d'un devis établi par l'entreprise BOUCON pour la fourniture et la pose de 7 caveaux éléments en béton haute densité pour un montant global de 9 790,00 € TTC, soit 1398,57 € TTC le caveau.

Ce montant est réparti comme suit :

45 % pour la commune de Grandfontaine

45 % pour la commune de Montferrand-le-Château

10 % pour la commune de Velesmes-Essarts

La commune de Montferrand-le-Château devra donc verser à la commune de Grandfontaine un montant à hauteur de 45% du montant de la dépense.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis établi par l'entreprise BOUCON, ainsi que le calcul de répartition et le montant proposés par la commune de Grandfontaine, et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

Vote : 0 voix « contre », 0 « abstention », 19 voix « pour »

10. Questions diverses.

Le Maire donne des informations concernant les travaux de construction de l'école.

- Entreprise SFCA : l'entreprise SFCA souhaite tout compte fait poser la membrane prévue initialement pour la toiture. L'intervention est prévue prochainement.

- Achat meubles : meubles commandés et achetés l'année dernière début 2020 pour les classes de maternelle ne sont pas adaptés à la taille des enfants.

- Pas de supports prévus initialement pour affichage par les maitresses. Un devis a donc été établi pour un montant de 22 000 € HT.

- Entreprise ECO PEINTURE : l'entreprise a abandonné le chantier. Des devis ont été refaits avec les entreprises Malenfer, Filipuzzi, et Technibat. Au total sur plus de 39 000 €. Une partie de cette somme pourrait peut-être être récupérée avec Eco peinture sauf si cette entreprise venait à être en liquidation judiciaire.

- Entreprise FILIPUZZI en effectif réduit depuis plusieurs jours risque de mettre en retard les autres entreprises. Un courrier doit être adressé à l'entreprise.

M. le Maire demande l'autorisation de l'assemblée pour signer les devis et ainsi finaliser les travaux en sachant que les travaux devront être terminés début juin. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Vote : 0 voix « contre », 0 « abstention », 19 voix « pour »

Suite aux précédents conseils et questionnements de M. Pascal Duchézeau, des réponses lui sont apportées comme annoncé :

- Concernant la rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil municipal qui ne lui conviennent pas, M. Duchézeau avait reconnu dans le passé que cette tâche était fastidieuse.

- Envoi des CR des commissions trop longs : il est demandé à M. Duchézeau d'être tolérant dans les délais de transmissions.
- Concernant l'attribution récente d'un logement communal à une personne sans avoir saisi la commission, il lui est répondu que celle-ci correspondait à une situation d'urgence, il est rappelé à M. Duchézeau que lors de son précédent mandat des personnes ont été également placées sans avoir consulté la commission d'attribution logement et sans situation d'urgence. Début 2020, sous la mandature de M. Pascal Duchézeau des devis de travaux dans un logement communal ont été réalisés pour un montant de près de 10000 € sans que la commission ni le conseil municipal n'en soit informé et non fait dans les règles de l'art ce qui nous amènera à en refaire pour les corriger avec un surcoût.
- Questionnement sur le devenir de la Convention SPA : en réflexion. Pour l'instant, la convention n'est pas renouvelée car le service n'a jamais été utilisé jusqu'à présent.
Une autre option est étudiée avec une association en partenariat avec un vétérinaire. Le dossier est en cours de préparation et sera présenté lors d'une prochaine réunion.
- Concernant un mail envoyé le [12/04/2021](#) à l'ensemble des conseillers municipaux par Mr Duchézeau concernant le vote du Compte Administratif et le Budget Primitif présentés ce jour :
Les chiffres avancés dans son mail sont surprenants pour des projets dont le montant des travaux n'a pas encore été chiffré. Reproche de la frénésie de la régie : une réflexion est en cours pour porter des projets susceptibles de rapporter des revenus à la commune. Quant à son vote contre le budget administratif il lui est rappelé que son conseil municipal en avait réalisé la moitié.
- Dans un de ces mails, il utilise le superlatif inapproprié de « bavard » au sujet d'un adjoint, Mr GIANCARLO précise qu'il se réserve le droit de poursuivre la personne responsable de calomnies et de propos irrespectueux.

MM. les adjoints sont invités à présenter à tour de rôle les dossiers afférents à leurs commissions.

M. Franck Falque souhaite revenir sur le sujet de l'acquisition du hangar et des premières réparations prévues.

M. Pascal Duchézeau demande si le compromis de vente a été signé. M. le Maire lui répond qu'effectivement le compromis a été signé.

Concernant l'interpellation de M. Duchézeau lors de la séance du 18/02/2021 au sujet des travaux en partenariat avec le SYDED, les documents n'ont jamais été retournés par la mairie au cours de son précédent mandat. Le SYDED a donc abandonné le projet avec la commune.

Mme Lucie Bernard informe du départ de la directrice des Francas et qu'un recrutement est en cours.

M. Jean-Michel Lallement tient à remercier Mme Laurence Grosjean pour avoir assisté au Conseil d'école du 09/04/2021. Il a été évoqué les problèmes de stationnement devant l'école et des problèmes d'insécurité. Pour l'instant, 204 élèves attendues à la rentrée prochaine.

Mr Jean-Michel LALLEMENT signale une fuite des enfants de Montferrand-le-château vers CARTANNAZ et ce depuis la maternelle.

Mme Séverine Equoy Hutin rappelle le contexte de projet de fusion Voltaire Diderot qui a heureusement été abandonné par le recteur et insiste sur le fait que malheureusement la réputation du collège Voltaire a beaucoup souffert de ce projet, ce qui peut expliquer la fuite d'une partie des élèves de CM2 vers des établissements privés comme le collège Cartannaz. Or, elle souligne que le collège Voltaire dispose d'une équipe pédagogique solide et motivée, met en place des projets de qualité et dispose d'une association de parents d'élèves très présente dans la gestion du collège. Il ne rencontre pas plus de problèmes que dans d'autres établissements. Mais malheureusement, le mal a été fait avec l'ancien projet de fusion et cela a des conséquences sur les effectifs de l'école de la commune puisque les parents choisissent parfois dès la maternelle d'assurer le parcours de leur enfant voire d'une fratrie au collège Cartannaz. Elle trouve dommage que le service public en pâtisse.

M. Daniel Hournon : Il faut avoir une certaine souplesse entre le privé et le public, parfois il y a des professeurs absents dans le public qui ne sont pas remplacés et les élèves n'ont pas cours. Mais tout n'est pas parfait dans le privé.

Mme Séverine Equoy Hutin répond qu'il ne s'agit pas d'opposer le public et le privé mais bien de faire ce constat de "fuite" et d'en mesurer les conséquences pour la commune.

M. Régis Giancarlo demande quelles personnes parmi l'assemblée seraient intéressées pour siéger au comité de jumelage avec le maire, membre de droit. Mr GIANCARLO se propose et est élu à l'unanimité et la deuxième personne pourra se faire connaître lors du prochain conseil. Une assemblée de ce comité de jumelage aura le 27 mai 2021.

M. Régis Giancarlo informe que l'US Grandmont souhaite fusionner avec l'US d'Avanne.

M. le Maire propose de faire un tour de table.

M. Marcel Cottiny se pose des questions sur le tracé de la piste cyclable et son utilité pour les habitants.

M. Marcel Cottiny tient à réagir à un mail diffusé par M. Pascal Duchézeau et invite celui-ci à s'adresser directement auprès de sa personne pour toutes remarques ou commentaires sur sa fonction d'élu. Il lui rappelle aussi son engagement au bénéfice de la

commune et qu'il faut regarder l'intérêt général avant toute chose.

Mr Daniel HOURNON rappelle que Mr COTTINY s'était engagé de la même manière lors du précédent mandat et le maire de l'époque s'en était bien réjoui.

Mme Lucie Bernard enchaine en tenant à rappeler à M. Duchézeau que des propos irrespectueux ne doivent pas être tenus.

M. Mathieu Joveneau a constaté à plusieurs reprises la vitesse excessive des véhicules de collecte de ramassage des déchets de GBM.

Une commémoration du 08 mai avec piquet d'honneur devrait avoir lieu en fonction du contexte sanitaire.

Mme Monique Jacquinot rappelle le problème des chiens en divagation. Un article est prévu dans le prochain bulletin.

Mme Séverine Equoy Hutin demande si le service de ramassage scolaire va rester à l'identique après l'ouverture de la nouvelle école car des Montferrandais lui ont posé la question. M. le Maire assure que le service va perdurer.

Mme Séverine Equoy Hutin signale un carrefour accidentogène dans le lotissement des échauguettes au niveau de l'espace aménagé pour les poubelles. Plusieurs incidents se sont déjà produits. Elle demande si une solution peut être trouvée comme par exemple la pose d'un miroir au niveau du lampadaire et de l'espace poubelles.

M. le Maire répond qu'il prend note et que l'adjoint aux travaux va étudier les possibilités à envisager.

Mme Séverine Equoy Hutin signale à nouveau la présence de chiens en divagation dans le lotissement des échauguettes.

Ce constat est fait par d'autres conseillers sur d'autres quartiers de la commune. Le Maire et les adjoints tiennent un registre-photo des animaux divaguant régulièrement afin de joindre plus rapidement les propriétaires.

Mme Séverine Equoy Hutin signale un carrefour accidentogène au lotissement des échauguettes (rue des pins), au niveau de l'espace aménagé pour l'accueil des poubelles. Elle demande si une solution peut être trouvée, comme par exemple la pose d'un miroir à côté de l'éclairage public.

Mme Séverine Equoy Hutin remercie Marcel Cottiny d'avoir réagi lors du tour de table à la façon dont Mme Isabelle Jacquinot et lui ont été désignés dans le dernier mail adressé par le conseiller M. Pascal Duchézeau au Conseil municipal. Elle déclare avoir été choquée par le fait que ces deux conseillers ont été qualifiés de "collaborateurs dévoués" au maire. Elle trouve cette formule particulièrement méprisante et irrespectueuse et pense qu'au contraire ces deux conseillers ont eu l'intelligence de se mettre au service de la commune et de l'intérêt général et de ne pas rester enfermés dans la liste d'opposition. Elle trouve cette position très constructive.

Elle demande à M. Pascal Duchézeau en référence au mail adressé le 12 avril aux membres du conseil municipal en quoi il peut se permettre d'affirmer que l'équipe actuelle défigure la commune.

M. Pascal Duchézeau répond en donnant l'exemple de la suspension du projet centre-bourg, le projet de maison des aînés et de la nouvelle mairie et dit qu'il a le droit de penser que cela défigure la commune.

Mme Séverine Equoy Hutin répond qu'effectivement il a le droit d'avoir une opinion comme tous les conseillers mais qu'il s'agit de constats qui sont faits dans son courrier et qu'elle ne comprend toujours pas en quoi ces projets "défigurent" la commune. Elle lui demande aussi ce qui lui permet d'affirmer que la culture est délaissée par l'équipe actuelle.

M. Pascal Duchézeau répond qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission et qu'il n'y a pas eu de réflexion à ce sujet. Il cite par exemple le festival de théâtre qui n'a pas eu lieu.

M. le Maire ajoute qu'avec la situation sanitaire, les activités sont malheureusement suspendues et qu'il est difficile de se projeter à l'heure actuelle sur de futures manifestations.

M. Pascal Duchézeau dit qu'il fait toute confiance à M. Jean-Michel Lallement pour conduire la réflexion.

Mme Séverine Equoy Hutin dit qu'elle est tout à fait d'accord avec cette remarque et qu'elle fait entièrement confiance à M. Jean-Michel Lallement. Elle ajoute qu'elle trouve le ton des messages envoyés par M. Pascal Duchézeau méprisant et haineux. Elle dit que c'est dommage car cela entrave le bon fonctionnement du Conseil municipal.

M. Pascal Duchézeau dit qu'il n'a pas de haine dans ses propos et rassure le Conseil municipal sur le fait qu'il restera au Conseil municipal pour toute la durée de son mandat pour défendre son projet et sa vision de la commune.

M. le Maire lui répond que c'est tout à fait normal puisqu'il a été élu mais que cela peut se faire de manière constructive.

Mr Olivier SCHERMANN signale une portion de route accidentogène rue d'Avanne où un accident matériel a eu lieu récemment. L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h52.

Le secrétaire de séance,
Régis Giancarlo

Le Maire,
Michel GAILLOT